Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260609-D09062619-DE

Séance du 09/06/2026

Délibération N°090626/19

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	39
Excusés :	2
Pouvoirs : …	1
Votants : …	**40**
- dont « pour »: …	40
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 9 juin 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à Barcelonne du Gers.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

Excusés : MAUMUS Emmanuel, LENCAUCHEZ Nathalie

Pouvoirs : LENCAUCHEZ Nathalie à FRANCKE Johann

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260609-D09062619-DE

Objet : création de postes liée à l'évolution de missions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,
Vu les tableaux des effectifs de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Considérant les besoins des services de la Communauté de Communes et l'évolution des postes de travail concernés par la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux créations de postes suivants :

Grade	Quotité	Nombre
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TC	1
Agent de maîtrise principal	TC	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC 34 heures	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC 32h30	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC 31 heures	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC 28 heures	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	1

Précise :

- Que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Que la présente délibération prend effet au 1er décembre 2026,
- Que le tableau des effectifs de la Communauté de communes sera actualisé à la date précitée.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES